



COMMUNE D'

Ebersheim

Publications du 17 juillet 2025

VIGILANCE CHALEUR



**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous
le corps



Fermez les volets
et fenêtres



Privilégiez
les activités douces



Mangez frais
et équilibré



Évitez
l'alcool



Prenez des nouvelles
des plus fragiles

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum des associations aura lieu **dimanche 7 septembre de 9h à 12h à la salle polyvalente.**

DON DU SANG



L'Amicale des Donneurs de Sang d'Ebersheim-Ebersmunster en lien avec l'Etablissement Français du Sang organise une collecte de sang : **Vendredi 1^{er} août 2025 de 17 h à 20 h au centre socio culturel Ignace Heinrich à Ebersheim.**

INSTALLATION D'UN DÉFIBRILLATEUR

Pour la sécurité de tous, un défibrillateur a été installé devant la mairie.

SORTIES TOURISTIQUES ÉTÉ 2025

Balade contée avec Contesse Luciole « Awerscha, entre Histoire et Légendes ».

Mardi 22 juillet 2025 et Mercredi 20 août 2025 à 17h00

2 km - Durée 1h30 - à partir de 6 ans- collation offerte à l'issue de la balade dans la cour de la mairie - gratuit (renseignements et inscriptions au 03 88 85 72 11)



REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

**Registre communal
des personnes vulnérables**

INSCRIVEZ-VOUS !

Vous êtes, ou avez parmi vos proches, une personne âgée, en situation de handicap ou isolée, inscrivez-vous ou inscrivez-la sur le registre communal.

Le CCAS invite les personnes vulnérables à se rapprocher de la Mairie d'EBERSHEIM pour se faire enregistrer.



PROLONGATION DES MESURES PREVENTIVES CONTRE LES DEPARTS DE FEU

Compte tenu des conditions météorologiques et de la sécheresse qui s'étend sur le département, les mesures préventives contre les départs de feu sont maintenues :

- les feux de la Saint Jean et tout feu de bûcher,
- l'usage et le tir de feux artificiels,
- le lâcher de lanternes volantes équipées de flammes,
- les feux festifs en milieu naturel, de type feu de camp ou barbecue.

Pour rappel, il est interdit de brûler des déchets dans son jardin que ce soit dans un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Prévention des risques en forêt :

- ne fumez pas en forêt, dans les bois ou à proximité. Ne jetez pas de mégots,
- campez uniquement sur des lieux autorisés,
- n'utilisez votre véhicule que sur les chemins autorisés.

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le 30 juillet 2025.